

AFP R484 / Initial ou Personnel expérimenté FORMATION PONT ROULANT

OBJECTIF DE FORMATION :

Obtenir une Attestation de Certification Professionnelle à la conduite en sécurité (AFP).

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

Être capable :

- D'appliquer la réglementation R484,
- D'appliquer les consignes de sécurité,
- D'effectuer l'entretien courant,
- De manipuler un pont roulant.

METHODES PEDAGOGIQUES :

Tour de table de positionnement préalable afin de permettre au formateur de vérifier l'adéquation du parcours de chaque stagiaire et d'adapter son déroulé pédagogique. Le formateur suit un plan précis pour aborder progressivement tous les points du programme.

Partie théorique :

- Alternance d'apport théorique par le formateur à l'aide d'un exposé par vidéoprojecteur et d'exercices en groupe (étude de cas vidéo, schémas, etc.), d'échange d'expériences, de démonstration et d'explications sur paperboard.
- Vérification des acquis tout au long de la formation à l'aide de quizz

Un livret de formation en couleur est remis à chaque stagiaire

Partie pratique :

- Mise en situation en groupe.
- Après démonstration et explication par le formateur, à tour de rôle, chaque stagiaire effectue des manœuvres sous sa direction pendant que le reste du groupe suit en écoute pédagogique les indications et corrections du formateur.
- Les exercices augmentent progressivement en difficultés et sont adaptés à l'évolution de chaque stagiaire.
- Un bilan est effectué en fin de journée pour suivre la progression.

Tests Théoriques et Pratiques.

PUBLIC CONCERNE :

Toute personne amenée à conduire un pont roulant de la R484.

PRE-REQUIS :

- Être apte médicalement
- Être âgé de plus de 18 ans

DUREE : 1 à 2 jours *

**En fonction du nombre de participants et du niveau de pratique*

DATES :

Sessions intra : A définir

HORAIRES : A définir

LIEU : Sur site *

**La structure s'engage à fournir du matériel conforme à la réglementation*

EFFECTIF : Sur site : 6 personnes

COUT (non assujetti à la TVA)

Intra : Nous consulter

OURAGAN FORMATION

Email : contact@ouragan-formation.fr

Tél : 06 15 24 50 95



- Avoir son équipement de protection individuelle

RECYCLAGE :

Recyclage tous les 5 ans

MATERIEL :

- Livret stagiaire individuel
- 1 salle de formation équipée Vidéoprojecteur, PC, paperboard
- Aire d'évolution et engin conforme à la réglementation

ENCADREMENT :

La formation est dispensée par des formateurs expérimentés et possédants plusieurs années d'expérience de formations dans ce domaine et de testeurs certifiés CACES.

EVALUATION :

Une évaluation à chaud sera conduite et permettra de mesurer le niveau de satisfaction immédiate du participant.

VALIDATION :

A l'issue de la formation, remise d'une Attestation individuelle de formation et d'un Certificat de réalisation mentionnant si la personne est apte à la conduite d'un pont roulant.

L'employeur peut ainsi délivrer une autorisation de conduite

LE PLUS DE LA FORMATION :

- ✓ Support audiovisuel et vidéos,
- ✓ Formation organisée en petits groupes permettant un temps de pratique suffisant
- ✓ Réflexion et échanges collectifs, mises en situation et cas pratiques sur site.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES :

Tout travailleur amené à utiliser un pont roulant doit avoir reçu une formation adéquate (art. R.4323-55 du Code du travail) et être titulaire d'une autorisation de conduite délivrée par son employeur (art. R.4323-56) selon les modalités définies à l'article 3 de l'arrêté du 2 décembre 1998. Le respect de ces prescriptions impose donc :

- 1 - Que le conducteur ait reçu une formation spécifique et adaptée à la conduite en sécurité de l'engin concerné, formation qui doit être complétée et réactualisée aussi souvent que nécessaire
- 2- Que son aptitude médicale à la conduite de cet équipement ait été vérifiée
- 3- Qu'il dispose des connaissances et du savoir-faire pour la conduite en sécurité de l'engin concerné, attestés par la réussite aux épreuves théoriques et pratiques appropriées
- 4- Que son employeur se soit assuré qu'il a connaissance des lieux et des instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation

Pour les personnes en situation de handicap merci de prendre préalablement contact avec nous pour définir les modalités de votre participation à cette action de formation.

OURAGAN FORMATION | Numéro de déclaration d'activité : 84 74 03668 74 (Rhône alpes)

Agence Ardèche : Zone commerciale – Les Terres de Millet – 07200 SAINT DIDIER SOUS AUBENAS

Agence Pays de Savoie : 8, Avenue du Pré Closet – 74940 ANNECY / 40 avenue du Savoy – 74400 CHAMONIX- MONT- BLANC

Siège : 11 avenue des vieux moulins – 74000 ANNECY

PROGRAMME :

THEORIE

Connaissances générales

- Rôle et responsabilités du constructeur / de l'employeur / du chef d'équipe / du chef de chantier
- Rôle de l'Assurance Maladie (Dispositif CACES®)
- Rôle et responsabilités du conducteur
- Connaissance des différents acteurs internes et externes en prévention des risques professionnels
Port des EPI

La technologie du pont roulant

- Connaissance des données techniques et mécaniques du pont roulant
- Principes de fonctionnement et technologie des moteurs thermiques du pont roulant
- Les dispositifs de sécurité et des équipements de travail
- Rôle des structures de protection
- Existence des issus de secours (sur les engins concernés)
- Caractéristiques spécifiques des différents ponts et leur catégorie correspondante
- La maintenance - Consignes d'entretien

La sécurité

- La sécurité sur la manipulation du pont
- Les consignes à suivre en cas d'accident ou d'incendie
- L'identification et signification des panneaux et marquages horizontaux
- Les règles particulières applicables à la conduite du pont roulant
- Les distances de sécurité
- Circulation en charge
- Balisage de la zone de travail
- Vérifications journalières

PRATIQUE SI FORMATION INITIALE

La pratique et le contrôle des connaissances

- Prise de poste et vérifications
- Conduite et manœuvres Les manipulations spéciales
- Fin de poste
- Opérations d'entretien quotidien
- Maintenance de premier niveau

TESTS Théoriques et pratiques de fin de formation

Test théorique (QCM) et test pratique (exercices de vérifications, conduite, manœuvres et maintenance).

Bilan de fin de formation

Mis à jour le 30 janvier 2024